

# MAIRIE DE ANDELLOT MORVAL

## Compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2020

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno CIOE (maire), Jeannine FAIVRE (1<sup>ère</sup> adjointe), Maryse NICOD (2<sup>ème</sup> adjointe), Anne CLAUDEL, Patrick DELIZY, Sylvain PAUCOD, Yves ROUAT (conseillers).

Nathalie MORAND, secrétaire de mairie.

*Secrétaire de séance : Patrick DELIZY*

### COMMISSIONS ET DÉLÉGUÉS :

#### ➤ Commissions de la Communauté de communes :

- Syndicat Intercommunal des eaux de Saint Amour–Coligny : Titulaires : Bruno CIOE, Sylvain PAUCOD, Suppléants : Patrick DELIZY, Yves ROUAT.
- SICTOM : Titulaire : Jeannine FAIVRE, Suppléant : Patrick DELIZY.
- SIDEC (Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de E-communication du Jura) : Bruno CIOE.
- Correspondant défense : Bruno CIOE.
- Communes forestières : Titulaire : Sylvain PAUCOD, Suppléant : Yves ROUAT.

#### ➤ Commissions communales :

- Appel d'offres : Bruno CIOE, Maryse NICOD, Patrick DELIZY, Yves ROUAT.
- Fleurissement : Jeannine FAIVRE.
- Voirie : Sylvain PAUCOD, Patrick DELIZY.
- Impôts directs : Bruno CIOE établira une liste de 24 propriétaires de la commune parmi lesquels seront désignés 6 titulaires et 6 suppléants.
- Bois : Bruno CIOE, Sylvain PAUCOD, Patrick DELIZY, Michel FAIVRE, Romain Gilbert De Vautibault, Thomas PAUCOD.

### DÉLÉGATION AU MAIRE :

La délégation au maire est adoptée à l'unanimité.

Accord du conseil municipal pour que le maire puisse engager des dépenses jusqu'à hauteur de 1500 €.

### INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le conseil fixe l'indemnité du maire à 700€ nets par mois, et celle des deux adjoints à 200 € nets par trimestre.

### INDEMNITÉS DE CONSEIL, D'ASSISTANCE ET DE BUDGET AU COMPABLE :

Cette indemnité, indexée en fonction de l'importance du budget communal, est maintenue à 130 € par an.

### AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LES MARCHÉS À PROCÉDURES ADAPTÉES :

Le conseil adopte un certificat administratif valable pour la durée du mandat du maire.

### NATURE DES DÉPENSES ENTRANT DANS LE COMPTE « FÊTES ET CÉRÉMONIES » :

La liste des dépenses entrant dans le compte 62.32 « fêtes et cérémonies » a été vue et reconduite.

## TRAVAUX :

- Rappel : le cantonnier municipal est engagé à raison de 8 heures/mois. Un cahier de liaison sera mis en place pour lui indiquer les tâches à effectuer, et pour qu'il puisse noter ses heures et ses observations.
  
- **Travaux à prévoir :**
  - **Traversée du village** : ce dossier prioritaire sera étudié par le conseil avec le bureau d'études de la SIDEC (certains travaux sont urgents comme le mur de la mairie qui se dégrade) en raison de ses répercussions sur le budget communal. Il faudra faire avec la COGEDO un bilan sur l'état du réseau d'eau potable.
  - **Construction d'un logement communal** (à faire au cours de la mandature).
  - **Chemin de Prailles** : Faire un renvoi d'eau en partie haute pour éviter l'érosion (étudier le coût d'un goudronnage de cette partie haute).
  - **Fauchage et paillage du verger communal.**
  - **Cimetière** : Entretien (désherbage) des allées du cimetière, refaire le branchement d'eau du cimetière (mettre une fontaine ?). Mettre en place une barrière devant les poubelles du cimetière.
  - **Faire le point sur une infiltration d'eau au pignon Nord de la mairie.**
  - **Peinture du réservoir situé au début du chemin du belvédère** : possibilité de la faire réaliser par un artiste (coût : 200 €) mais il faudra préalablement le nettoyer !
  - **Monument de Morval** : faire les travaux pour le tourner face à Morval et le protéger des animaux.
  - **Croix du monument** : travaux à prévoir car la croix en bois se dégrade.
  - **Viabilisation de chemin d'accès aux containers et aux réservoirs.**
  - **Prévoir un bardage bois autour des containers.**
  - **WC abri forestier** : Faire une large dalle en béton, prévoir l'eau courante, débouchage de l'écoulement.

## DATES À RETENIR :

- **La messe prévue le dimanche 21 juin est maintenue à 10h30.** Pour cause de pandémie, le nombre de places sera divisé par deux, et il n'y aura ni apéritif ni galettes.
- **Réunion pour le Tam-Tam : mercredi 24 juin à 18 h dans la salle communale.**
- **Il sera organisé une journée citoyenne pour des travaux comme l'entretien du verger et du cimetière ... (date à définir)**
- **Prochain conseil municipal le jeudi 2 juillet à 20h.**

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h

Le maire,  
Bruno CIOE